

même temps que celle des billets, pourra régler les conditions dans lesquelles les bulletins de bagage et autres devront être émis.

"Quant à la clause 8ième concernant les imprimés pour dépêches, j'ai compris que vous alliez vous adresser aux administrateurs des compagnies de télégraphe.

"Quant à la clause 10ième concernant les billets d'abonnement: la réponse est la même que celle faite à la clause 3ième pour les billets de voyageurs en général.

J'ai le ferme espoir que notre réponse à vos demandes vous paraîtra satisfaisante à vous et aux vôtres.

Sincèrement à vous,

(Signé)

CHARLES M. HAYS,
2ième vice-prés. et géant-général.
(Pour le Grand Tronc)

Montréal, 22 juin, 1908.

L'honorable R. Dandurand,
Sénateur,
Montréal.

Cher Monsieur:

Vous avez discuté samedi dernier avec M. Kerr, notre agent général des passagers, la question de l'emploi de la langue française dans l'administration des chemins de fer dans la province de Québec.

Le 1er juin courant, M. Bell, représentant du Grand-Tronc, et M. Kerr, représentant notre compagnie, ont eu l'avantage de conférer avec vous sur cette importante question et d'examiner chacun des sujets mentionnés dans votre lettre du 4 mai.

La conclusion à laquelle en sont arrivés les deux représentants de ces compagnies a été d'étendre l'usage du français à tous les avis destinés au public, y compris les horaires et leur affichage dans les gares. Il a été convenu que nous devons nous servir de la langue française de manière à ce que le public qui vient en contact avec nous soit absolument au fait des règlements et conditions qui nous régissent.

Afin d'assurer une parfaite uniformité entre tous les chemins de fer dans la province de Québec, cette question sera soumise à l'Association des agents de passagers de l'Est canadien, le 6 juillet prochain, laquelle prendra alors une décision qui liera toutes les compagnies.

C'est le désir de notre compagnie et je crois de tous les chemins de fer, de faire pleinement droit à toutes les demandes sérieuses du public de langue française dans ses rapports avec les chemins de fer.

Tout à vous.

Signé):

D. McNICOLL.
(Pour le Pacifique Canadien).

Cette malicieuse tentative qui a pour but de chercher à faire croire aux immigrants français qu'ils ne pourront pas faire usage de leur idiome natal dans les transactions qu'ils auront à faire avec les compagnies de chemin de fer du Canada est une des plus malicieuses inventions du parti Nationaliste.

Les lettres que nous publions plus haut serviront à remettre les choses au point.

L'ARTICLE DE M. ARNOULD

Un professeur de littérature française, M. Arnould qui a passé au Canada quelque temps, à faire à l'Université Laval, moyennant \$2,000 par année, une série de conférences a entrepris, à son retour en France, une campagne passionnée contre l'œuvre d'immigration du gouvernement Laurier.

C'est dans la revue des "Deux-Mondes" que M. Arnould a épanché